



# MISE À JOUR FEUX DE FORÊT DE 2024 EN ALBERTA

30 JUIN 2025

Plus de 20 000 personnes ont été évacuées de la municipalité de Jasper et du parc national de Jasper après que l'ordre d'évacuation a été donné le 22 juillet 2024 en raison des feux de forêt. Les incendies ont causé des dommages importants et gravement endommagé ou détruit environ 30 % des bâtiments de la ville de Jasper. Dès le début de la catastrophe, la Croix-Rouge canadienne a mobilisé des équipes pour offrir du soutien et des services essentiels aux personnes sinistrées, et elle continue de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et les instances dirigeantes autochtones pour soutenir les personnes, les familles et les communautés touchées par les feux de forêt de 2024 en Alberta. En date du 30 juin 2025, 88 % des fonds amassés ont été dépensés ou engagés.

## INTERVENTION DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

En date du 30 juin 2025, la Croix-Rouge canadienne a :

- distribué plus de **5 millions de dollars** en aide financière à **plus de 4 000 ménages admissibles** afin de les aider à combler les besoins essentiels immédiats engendrés par les feux de forêt ainsi que de les soutenir en cas d'évacuation prolongée et lors du retour à la maison;
- distribué plus de **8 900 articles de première nécessité** comme des trousseaux de nettoyage après un incendie, des trousseaux d'hygiène, des masques N95, des oursins en peluche, des couvertures et des oreillers dans l'ensemble des sites;
- pris en charge plus de **8 000 appels téléphoniques** par l'entremise du centre d'appels destiné aux personnes touchées par les feux en Alberta;
- tenu plus de **4 200 conversations** avec des personnes touchées pour leur offrir du soutien en matière de bien-être et de santé mentale;
- offert des services d'hébergement d'urgence et de la nourriture à plus de **1 500 personnes et familles** tout en appuyant les opérations d'urgence à la demande de la Ville d'Edmonton;
- **offert du soutien personnalisé au rétablissement à plus de 3 400 ménages**; ce soutien comprend l'assistance financière offerte aux résidentes et résidents de Jasper ayant des besoins à court terme pour faciliter leur rétablissement ainsi que l'aide supplémentaire offerte aux personnes dont la résidence a subi des dommages importants ou a été détruite par les feux de forêt;
- offert plus de **2 300 références** vers des ressources de soutien communautaire;
- fourni de l'aide financière à **plus de 300 petites entreprises et organismes sans but lucratif** par l'entremise du Programme de soutien aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif pour les aider à répondre à leurs besoins immédiats à la suite des incendies et les accompagner dans leur processus de rétablissement;
- participé aux opérations de **6 centres d'accueil et d'information**, notamment à Edmonton, à Calgary et à Grande Prairie en Alberta, ainsi qu'à Valemount en Colombie-Britannique;
- contribué à la gestion du Centre de services humanitaires à Hinton et du Centre d'aide à la réintégration de Jasper, où les personnes sinistrées pouvaient obtenir du soutien et des conseils pour amorcer leur rétablissement après les incendies;
- accordé **4 subventions d'urgence** à des organismes sans but lucratif pour appuyer la prestation de mesures de soutien et de services aux personnes qui revenaient à Jasper; cette aide comprenait du soutien en santé mentale, la distribution de nourriture, des services pour héberger et soigner les animaux ayant dû être évacués ainsi que des services de transport;
- offert des subventions à **10 organismes communautaires** devant eux-mêmes se remettre des incendies pour mettre en œuvre des activités qui soutiennent directement le rétablissement des collectivités touchées par les feux de forêt;
- offert des subventions à **7 organismes sans but lucratif** pour organiser des événements visant à promouvoir la cohésion sociale et le rétablissement de la communauté pendant la période des vacances d'hiver, par exemple des célébrations des Fêtes de fin d'année ou des activités artistiques ou en lien avec la nature;
- offert des **services de gestion immobilière à plus de 250 ménages** hébergés dans des sites de logements temporaires à Jasper et dans le parc national de Jasper. Ces services sont offerts au nom de Parcs Canada et en collaboration avec la municipalité de Jasper.

# VOTRE DON EN ACTION

## MISE À JOUR SUR LE FONDS DE SECOURS :

# FEUX DE FORÊT DE 2024 EN ALBERTA

La Croix-Rouge canadienne tient à remercier le public, les entreprises, le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada d'avoir répondu à l'appel et donné généreusement pour venir en aide aux personnes touchées par les feux de forêt de 2024 en Alberta.

### RÉPARTITION DES FONDS EN DATE DU 30 JUIN 2025

- I TOTAL DES DONS AMASSÉS : 16,4 M\$**
- I FONDS PROVENANT DU GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA : 12,1 M\$**
- I FONDS PROVENANT DU GOUVERNEMENT DU CANADA : 12,6 M\$**
- I TOTAL DES FONDS EN DATE DU 31 OCTOBRE 2024 : 41,1 M\$**

TYPE DE SOUTIEN		FONDS ALLOUÉS EN DATE DU 30 JUIN 2025	FONDS DÉPENSÉS OU ENGAGÉS EN DATE DU 30 JUIN 2025
<b>Aide d'urgence pour les individus et les familles</b>	Dans la foulée des feux de forêt, la Croix-Rouge canadienne est venue en aide aux ménages admissibles sous différentes formes, notamment : inscription, habillement, alimentation, trousse de nettoyage, lits de camp, couvertures, trousse d'hygiène personnelle, renseignements et références vers d'autres ressources et soutien en matière de bien-être et de santé mentale. La Croix-Rouge a également distribué de l'aide financière pour aider les ménages admissibles à subvenir à leurs besoins essentiels (750 \$ par ménage) ainsi qu'aux besoins pouvant survenir lors du retour à la maison ou d'une évacuation prolongée (500 \$ par ménage).	8,3 M\$	8,3 M\$
<b>Aide au rétablissement pour les individus et les familles</b>	Ces mesures visent notamment à aider les personnes touchées à satisfaire leurs besoins non comblés, à planifier leur retour à la maison, à comprendre leurs polices d'assurance, à les informer des ressources communautaires à leur disposition et à obtenir des services en santé mentale. Les personnes dont la résidence principale à Jasper a été détruite ou a subi des dommages importants lors des feux de forêt pourraient également obtenir de l'aide financière pour assumer les frais d'hébergement temporaire ainsi que couvrir certaines dépenses supplémentaires comme les travaux de reconstruction et de réparation du domicile.	18,6 M\$	17,8 M\$
<b>Programme d'aide aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif</b>	Au lendemain d'une situation d'urgence, les petites entreprises et les organismes sans but lucratif jouent un rôle essentiel dans le rétablissement des personnes et des communautés. Les fonds alloués à ce volet aident les petites entreprises et les organismes sans but lucratif à assumer les coûts imprévus découlant de leur évacuation et de leur retour dans la communauté, par exemple les pertes non assurées, les franchises d'assurance et les dépenses associées à la reprise des activités comme les frais d'entreposage et de nettoyage, et à les accompagner dans leur rétablissement.	3,8 M\$	3,8 M\$
<b>Aide aux groupes communautaires</b>	Cette aide permet de soutenir le travail des groupes communautaires, y compris celui des municipalités, et de mieux arrimer les activités de rétablissement aux besoins des personnes qui vivent dans la communauté touchée. Ces fonds aident les groupes communautaires à répondre à la hausse de demande de services, à combler les besoins sociaux et psychosociaux ainsi qu'à renforcer la résilience de la communauté, autant de mesures qui favorisent le rétablissement.	5,1 M\$	4,9 M\$
<b>Programmes de réduction des risques liés aux catastrophes et de renforcement de la résilience</b>	Les programmes de réduction des risques liés aux catastrophes, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience sont des éléments importants qui contribuent au rétablissement global des communautés. Les fonds alloués à ce volet aident les communautés à réduire leurs facteurs de vulnérabilité, à s'adapter à l'évolution des risques et à renforcer leur résilience face aux prochaines catastrophes.	4,0 M\$	À partir de l'automne 2025
<b>Coûts de la collecte de fonds et de la gestion des fonds en fiducie</b>		1,3 M\$	1,3 M\$
<b>TOTAL</b>		<b>41,1 M\$</b>	<b>36,1 M\$</b>

En date du 30 juin 2025, 88 % des fonds amassés ont été dépensés ou engagés.

### EXPLICATION DES MONTANTS

**Total général à ce jour :** La totalité des dons amassés, des intérêts cumulés et des fonds engagés dans le cadre de programmes de jumelage de dons.

**Fonds alloués à ce jour :** Budget prévu pour chaque volet de l'intervention en fonction du total général. Les sommes ont été réparties selon les besoins des personnes et des collectivités qui ont été recensés à ce jour.

**Fonds dépensés ou engagés à ce jour :** Fonds qui ont déjà été dépensés pour prêter assistance aux personnes touchées par les feux de forêt de 2024 en Alberta ou qui serviront au financement d'initiatives ou de projets de rétablissement en vertu des ententes et des contrats qui ont été autorisés, le cas échéant.

**Coûts de la collecte de fonds et de la gestion des fonds en fiducie :** Les frais associés à l'appel de fonds, notamment pour la collecte de fonds et la gestion des fonds en fiducie, ne dépasseront pas huit pour cent des sommes amassées. Ces coûts sont calculés en fonction du total des dons amassés à ce jour (16,4 M\$). Ces coûts peuvent comprendre les frais de traitement des dons, les frais d'utilisation des services bancaires et des cartes de crédit, les frais de service des centres d'appels et des plateformes numériques ainsi que les frais liés aux communications avec les donateurs et donatrices, dont la production des rapports qui leur sont destinés. Les coûts de gestion des fonds en fiducie sont liés au fonds mis en place pour les sommes amassées dans le cadre de cet appel.

## MERCI DE VOTRE SOUTIEN!